

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2013/12 - Recherche - 2102
Soutien en faveur de projets de recherche

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) une subvention de 100 000 € au titre de la programmation 2013 du projet "Nanomat", inscrit au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Elle approuve par ailleurs la convention financière précisant les modalités de ce soutien, à intervenir entre le CNRS - Délégation Alsace et le Département.

Elle approuve également la convention de fonds de concours à intervenir entre l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) de Strasbourg, la Région Alsace, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département, dans le cadre du soutien départemental au projet de construction du bâtiment de l'IHU (subvention attribuée par délibération n° CP/2012/890 du 3 décembre 2012).

Elle autorise en outre son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-74589-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/01/13